

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
1^{er} juillet 2009
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 1^{er} juillet 2009, adressée au Président
du Conseil de sécurité par la Chargée d'affaires
par intérim de la Mission des États-Unis d'Amérique
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le récapitulatif des travaux effectués par le Conseil de sécurité durant le mois de juin 2008 sous la présidence des États-Unis d'Amérique (voir annexe).

Ce document a été établi sous ma responsabilité à l'issue de consultations avec les autres membres du Conseil. Je vous serais obligée de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de Conseil de sécurité.

L'Ambassadrice
(*Signé*) Rosemary A. DiCarlo



**Annexe de la lettre datée du 1^{er} juillet 2009 adressée
au Président du Conseil de sécurité par la Chargée
d'affaires par intérim de la Mission des États-Unis
d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Récapitulatif des travaux effectués par le Conseil de sécurité
sous la présidence des États-Unis d'Amérique (juin 2008)**

Introduction

En juin 2008, sous la présidence des États-Unis d'Amérique, le Conseil de sécurité a tenu 28 séances, dont une reprise, et s'est réuni 15 fois en consultation plénière. Il a adopté huit résolutions et sept déclarations du Président. La Secrétaire d'État des États-Unis, Condoleezza Rice, a présidé le débat thématique public sur les femmes, la paix et la sécurité qui s'est tenu le 19 juin.

Afrique

Paix et sécurité en Afrique

Le 5 juin, la délégation des États-Unis a convoqué d'urgence des consultations afin d'examiner des informations faisant état de la détention par le Gouvernement zimbabwéen de diplomates américains et britanniques qui enquêtaient sur la violence politique au nord de Harare. Les représentants des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord ont fait un bref exposé sur les événements qui avaient eu lieu près de la ville de Mazowe. Les délégations se sont déclarées préoccupées par ces informations et ont souligné qu'il était nécessaire de veiller au respect de la Convention de Vienne. Certaines délégations ont noté que l'incident était symptomatique d'une montée de la violence en période préélectorale. Certaines délégations ont affirmé que la situation au Zimbabwe ne constituait pas une menace pour la paix et la sécurité internationales.

Le 9 juin, le Royaume-Uni a soulevé le problème au titre des « Questions diverses » et demandé au Secrétariat de faire le point de la situation. Il a été convenu que le Président du Conseil de sécurité convoquerait le 12 juin une réunion d'information sur la situation humanitaire au Zimbabwe au titre des « Questions diverses ».

Le 12 juin, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, John Holmes, a fait au Conseil un exposé au titre des « Questions diverses ».

Le 23 juin, lors d'une séance publique, les membres du Conseil ont entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, B. Lynn Pascoe, au sujet de l'évolution de la situation au Zimbabwe. Le Conseil s'est ensuite réuni en séance privée pour entendre l'Ambassadeur Boniface Chidyausiku, représentant du Zimbabwe, et poursuivre le débat. Le Secrétaire général adjoint a signalé que des actes généralisés de violence s'étaient produits contre les partisans du Mouvement pour le changement démocratique qui appartenait à l'opposition. Le représentant du Zimbabwe a allégué que les médias internationaux déformaient les événements qui étaient motivés par des différends fonciers et dataient de plus de 20 ans. Après de

longues négociations, le Conseil a adopté une déclaration du Président sur la situation au Zimbabwe (S/PRST/2008/23).

Le 12 juin, les membres du Conseil ont examiné les accrochages en cours entre les forces militaires djiboutiennes et érythréennes au Ras Doumeira et dans les environs. La délégation des États-Unis a demandé au Conseil de réagir face à cette situation. Les membres ont adopté à ce sujet une déclaration du Président (S/PRST/2008/20) au titre de la question intitulée « Paix et sécurité en Afrique ».

Le 24 juin, le Conseil a tenu un débat public sur la question en réponse à une demande de Djibouti (S/2008/387); le Directeur de la Division de l'Afrique I du Département des affaires politiques a fait un exposé; outre les membres du Conseil, le Premier Ministre de Djibouti, Deleita Mohamed Deleita, le représentant de l'Érythrée, l'observateur de l'Union africaine et l'observateur de la Ligue des États arabes ont fait des déclarations.

Comité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan

Le 12 juin, toutes les délégations ont pris la parole à la suite du représentant de l'Italie, Président du Comité créé par la résolution 1591 (2005), Marcello Spatafora, qui a indiqué que le Gouvernement soudanais et les parties rebelles continuaient de commettre des violations de l'embargo sur les armes et des droits de l'homme. Les délégations ont condamné les violences contre la population civile. Les représentants du Costa Rica, de la Belgique, des États-Unis, de la Croatie et du Burkina Faso se sont déclarés préoccupés par le fait que le Gouvernement soudanais n'appliquait pas les sanctions ciblées. Les représentants de la Chine, de la Fédération de Russie et de la Jamahiriya arabe lybienne ont demandé qu'un cessez-le-feu soit conclu et que le processus politique reprenne. Ils ont également demandé que les pressions soient renforcées sur les chefs des groupes rebelles qui, selon le représentant de l'Afrique du Sud, n'étaient pas enclins à négocier un règlement au Darfour du fait qu'ils ambitionnaient de renverser le Gouvernement soudanais. Le représentant de la Jamahiriya arabe lybienne a déploré les violences commises contre la population civile et déclaré que les rebelles étaient responsables parce qu'ils avaient provoqué les attaques du Gouvernement. Le représentant de la Belgique a répondu que le Gouvernement soudanais devait respecter le droit international indépendamment de toute provocation. Le représentant du Royaume-Uni a demandé un cessez-le-feu et déclaré que le Conseil devrait réagir face à quiconque portait atteinte à la paix. Les représentants de la France, de la Belgique et de la Croatie ont appuyé de nouvelles sanctions qui renforceraient la stabilité au Darfour. Le représentant de Panama a déclaré que la stratégie du Conseil au Darfour ne fonctionnait pas et devait être reconsidérée.

Tchad

Le 16 juin, le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Dimitri Titov, sur les attaques de rebelles tchadiens qui avaient commencé le 11 juin. Les délégations se sont déclarées préoccupées par la reprise de la violence au Tchad, ont condamné toutes les tentatives de déstabilisation par la force et ont souligné l'importance de la dimension régionale des conflits au Tchad et au Soudan. À l'issue de consultations, le Conseil a adopté une déclaration de son président sur la situation au Tchad (S/PRST/2008/22).

Région des Grands Lacs

Le 20 juin, l'Envoyé spécial du Secrétaire général, Joaquim Chissano, a fait au Conseil un exposé sur les revers récents du processus de paix de Juba. Les membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par le fait que le dirigeant de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), Joseph Kony, n'avait pas signé l'accord de paix final, ont condamné les violations des droits de l'homme par la LRA et ont examiné une action éventuelle du Conseil de sécurité. La délégation du Royaume-Uni a annoncé son intention de présenter une déclaration du Président sur cette question.

Érythrée et Éthiopie

Le 23 juin, les membres ont tenu des consultations sur le résultat des efforts visant à ce que l'Érythrée et l'Éthiopie envisagent la possibilité d'une présence des Nations Unies pour prendre le relais de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée. Le représentant de la Belgique a signalé que le Gouvernement érythréen n'était actuellement pas intéressé par une présence de ce genre et que le Gouvernement éthiopien, tout en restant disposé à examiner la question, n'avait fait aucune proposition spécifique. Les experts du Conseil de sécurité devaient se réunir le 25 juin afin d'examiner une résolution éventuelle du Conseil.

Libéria

Le 18 juin, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1819 (2008) par laquelle il prorogea de six mois le mandat du Groupe d'experts sur le Libéria. Ce groupe est chargé de faire rapport au Comité créé par la résolution 1521 (2003) au sujet de l'application et de l'impact des sanctions sur le Libéria, qui comprennent un embargo total sur les armes et des mesures ciblées à l'égard de l'ancien Président Charles Taylor et de ses associés et autres personnes dont le Comité a établi qu'elles constituaient une menace à la stabilité. Par la résolution 1819 (2008), le Conseil a également encouragé le Gouvernement libérien à continuer de renforcer son contrôle sur le commerce des diamants bruts.

Soudan

Le 5 juin, le Procureur de la Cour pénale internationale, Luis Moreno Ocampo, a fait au Conseil un exposé sur l'application de la résolution 1593 (2005) par laquelle la situation au Darfour avait été déférée à la Cour. Il a souligné que le Gouvernement soudanais continuait à ne pas coopérer avec la Cour au sujet des deux actes d'accusation en instance pour crime de guerre au Darfour contre Ahmad Harun et Ali Kushayb. Il a également exposé au Conseil les préparatifs qu'il entreprenait en vue d'une deuxième série d'actes d'accusation qui devaient être présentés aux juges le 8 juillet.

Le 16 juin, le Conseil a adopté une déclaration de son président (S/PRST/2008/21) dans laquelle il prenait note des efforts déployés par le Procureur de la Cour pénale internationale pour traduire en justice les auteurs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité commis au Darfour et exhortait le Gouvernement soudanais et toutes les autres parties au conflit du Darfour à coopérer pleinement avec la Cour, conformément à la résolution 1593 (2005), afin de mettre un terme à l'impunité des crimes commis au Darfour, tout en soulignant le principe de la complémentarité de la Cour.

Le 24 juin, le Conseil a adopté à l'unanimité une déclaration de son président (S/PRST/2008/24) dans laquelle il engageait le Parti du Congrès national et le Mouvement populaire de libération du Soudan à régler toutes les questions en suspens concernant la mise en œuvre de l'Accord de paix global et demandait à la Mission des Nations Unies au Soudan, agissant dans la limite de son mandat, de déployer du personnel de maintien de la paix dans la zone de l'Abyei pour aider à réduire les tensions et empêcher une escalade du conflit. Le Conseil a entendu des exposés de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Darfour, Jan Eliasson, et de l'Envoyé spécial de l'Union africaine, Salim Ahmed Salim. À la suite de ces exposés, les membres du Conseil ont examiné les moyens par lesquels ils pourraient appuyer les recommandations. Ils ont souligné qu'il demeurait nécessaire de trouver un règlement global au conflit.

Guinée-Bissau

Le 25 juin, le Conseil a entendu au sujet de la situation en Guinée-Bissau et des préparatifs des élections nationales en novembre des exposés présentés par le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, Shola Omoregie, par le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne, Antonio Maria Costa, par la Présidente de la Commission de consolidation de la paix siégeant en formation Guinée-Bissau et représentante du Brésil, Maria Luiza Ribeiro Viotti, et par le représentant de la Guinée-Bissau. Le Conseil s'est déclaré préoccupé par la montée du trafic transnational de drogue, la traite d'êtres humains, l'influence des militaires dans le processus politique, les violations des droits de l'homme et la faiblesse du système judiciaire. Lors de la séance privée qui a suivi, le Conseil a approuvé une déclaration à la presse dans laquelle il demandait des réformes dans ces domaines problématiques et exprimait son appui aux diverses organisations participant au processus de réforme.

Somalie

Le 2 juin, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1816 (2008) au sujet des actes de piraterie au large des côtes somaliennes. Par cette résolution, le Conseil autorisait, durant une période de six mois, les États qui coopéraient avec le Gouvernement fédéral de transition à entrer dans les eaux territoriales de la Somalie et à utiliser « tout moyen nécessaire » pour réprimer les actes de piraterie et les vols à main armée en mer, conformément aux dispositions du droit international applicable.

Asie et Moyen-Orient

Liban

Le 2 juin, le Conseil a prorogé à l'unanimité jusqu'au 31 décembre 2008 le mandat de la Commission d'enquête internationale indépendante à la demande du Chef de la Commission, Daniel Bellemare, et du Premier Ministre libanais, Fouad Siniora. Dans la résolution 1815 (2008) par laquelle il prorogeait le mandat, le Conseil s'est déclaré prêt à y mettre fin avant cette date si la Commission l'informait qu'elle en avait achevé l'exécution.

Afghanistan

Le 11 juin, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1817 (2008) sur le problème du trafic de précurseurs chimiques pour la production d'héroïne en Afghanistan. L'adoption de ce texte, un jour avant la tenue à Paris de la Conférence internationale de soutien à l'Afghanistan, soulignait la volonté unanime de la communauté internationale de lutter contre le fléau des drogues illicites, en particulier dans le contexte de la sécurité et de la stabilité de l'Afghanistan. Le Conseil s'est engagé à collaborer étroitement avec le Gouvernement afghan dans ce domaine important.

Le 16 juin, le Conseil a adopté une déclaration à la presse dans laquelle les membres se félicitaient que la Conférence internationale de soutien à l'Afghanistan se soit tenue à Paris, le 12 juin. Les membres ont accueilli avec satisfaction les contributions financières généreuses et sans précédent annoncées lors de la Conférence, ainsi que l'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Pacte pour l'Afghanistan.

Non-prolifération (République islamique d'Iran)

Le 13 juin, le représentant de la Belgique, Président du Comité créé par la résolution 1737 (2006), Jan Grauls, a présenté le rapport trimestriel sur les activités réalisées par le Comité depuis le mois de mars, en notant que cet organe avait sollicité des informations auprès d'un gouvernement qui avait publiquement déclaré que les dispositions des résolutions 1747 (2007) et 1803 (2008) avaient été enfreintes sur son territoire. Les représentants de la France et du Royaume-Uni se sont déclarés préoccupés par le fait que la République islamique d'Iran n'exécutait pas les obligations que lui imposaient les résolutions 1737 (2006), 1747 (2007) et 1803 (2008) et lui ont demandé de s'en acquitter. Le représentant des États-Unis s'est fait l'écho de la France et du Royaume-Uni et a exhorté à la vigilance à l'égard des activités des institutions financières avec les banques domiciliées en République Islamique d'Iran, en particulier la banque Melli et la banque Saderat, en réaffirmant son engagement en faveur d'une solution négociée avec la République islamique d'Iran.

Iraq

Le 13 juin, le Conseil a accueilli le Ministre iraquien des affaires étrangères, Hoshyar Zebari, qui a fait le point de la situation politique, sécuritaire et économique en Iraq. Le Contrôleur, Warren Sach, a fait un exposé sur le Fonds de développement pour l'Iraq et le Conseil international consultatif et de contrôle. Le Conseiller spécial sur le Pacte international pour l'Iraq, Ibrahim Gambari, a fait un exposé au nom du Secrétaire général et de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, et le représentant des États-Unis, Zalmay Khalilzad, s'est adressé au Conseil au nom de la force multinationale en Iraq. À la conclusion de la séance, le Président du Conseil de sécurité, l'Ambassadeur Khalilzad, a donné lecture d'une déclaration à la presse au nom du Conseil.

Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageement

Le 23 juin, les membres du Conseil ont entendu un bref exposé du Directeur de la Division de l'Asie et du Moyen-Orient du Département des opérations de maintien de la paix, Wolfgang Weisbrod-Weber, sur la Force des Nations Unies

chargée d'observer le dégagement (FNUOD). Tous les membres ont exprimé leur soutien à la FNUOD et à l'objectif d'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient. Le 27 juin, le Conseil a adopté la résolution 1821 (2008) par laquelle il renouvelait le mandat de la FNUOD, de même que la déclaration du Président (S/PRST/2008/25) qui l'accompagnait.

Iraq et Koweït

Le 25 juin, le Conseil a entendu un exposé de l'Ambassadeur Gennady Tarasov, Coordonnateur de haut niveau du Secrétaire général chargé de la question des Koweïtiens et ressortissants étrangers portés disparus et des biens koweïtiens perdus. L'Ambassadeur Tarasov avait été nommé en mars et cet exposé était le premier qu'il présentait au Conseil. Il a noté que la recherche des archives du Gouvernement koweïtien n'avait pas avancé mais que l'identification des restes des personnes disparues avait progressé. Le Conseil a publié une déclaration à la presse à l'issue de l'exposé et s'est félicité que le Gouvernement iraquien ait invité à Bagdad l'Ambassadeur Tarasov.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le 27 juin, le Conseil a entendu un exposé de la Directrice de la Division de l'Asie et du Pacifique du Département des affaires politiques, Lisa Buttenheim. Elle décrit la situation à Gaza ainsi que les efforts visant à faire avancer le processus d'Annapolis et elle a noté que les pourparlers indirects entre Israël et la République arabe syrienne se poursuivaient avec la médiation de la Turquie et que le Coordonnateur spécial, Robert Serry, s'était rendu dans la région, y compris à Damas. Elle a déclaré qu'il fallait encourager les efforts visant à faire progresser le processus politique par des négociations directes, notamment par l'entremise du Quatuor et de pays de la région, afin de trouver un terrain d'entente sur les questions principales. Réaffirmant que l'ONU condamnait toutes les attaques délibérées ou aveugles contre des civils et l'emploi disproportionné ou excessif de la force, elle a ajouté que les donateurs devaient renforcer les mesures visant à soutenir l'Autorité palestinienne et l'économie en Cisjordanie en s'acquittant de leurs promesses d'appui budgétaire, qu'il fallait s'attacher à donner suite aux obligations découlant de la Feuille de route, en particulier le gel des colonies de peuplement israéliennes, et que toutes les parties prenantes devaient respecter le calme à Gaza. Au sujet du Liban, elle a noté que les dirigeants du pays poursuivaient le processus de formation d'un gouvernement d'unité nationale, comme il avait été convenu à Doha, et elle a déclaré que la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et l'Armée libanaise poursuivaient leurs activités opérationnelles coordonnées dans l'ensemble de la zone au sud du Litani.

Europe

Chypre

Le 9 juin, le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, Taye-Brook Zerihoun, a présenté au Conseil de sécurité son premier exposé sur la situation à Chypre. Il a indiqué que l'évolution de la situation avait été positive au cours des six derniers mois, en particulier à la suite de l'élection en février du Président Dimitris

Christofias, qui avait créé un climat nouveau sur l'île. Il a noté que le Président Christofias et le dirigeant chypriote turc, Mehmet Ali Talat, s'étaient rencontrés le 21 mars et le 23 mai, en ajoutant que les perspectives d'un règlement durable n'avaient jamais été aussi bonnes mais que le rôle du Conseil de sécurité était essentiel. Le Représentant spécial a indiqué que le Secrétaire général avait déjà pris des mesures initiales en vue de nommer un conseiller spécial pour Chypre. Le 13 juin, le Conseil a adopté à l'unanimité, en tant que texte du Président, la résolution 1818 (2008) par laquelle il prorogait le mandat de la Force jusqu'au 15 décembre.

Kosovo

Le 20 juin, un débat public a eu lieu, avec la participation du Secrétaire général, du Président de la Serbie, Boris Tadić, et de Fatmir Sejdiu, du Kosovo, sur l'évolution de la situation récente au Kosovo et son incidence future sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo. Le Secrétaire général a annoncé que Lamberto Zannier (Italie) avait été nommé pour remplacer Joachim Rucker au poste de Représentant spécial.

Questions thématiques

Les femmes, la paix et la sécurité

Le 19 juin, le Conseil a tenu un débat public sur « Les femmes, la paix et la sécurité : la violence sexuelle en période de conflit armé » qui a été présidé par la Secrétaire d'État des États-Unis, Condoleezza Rice. Ce débat a bénéficié de l'intervention de 60 orateurs, dont 9 ministres et vice-ministres, en plus de la Secrétaire d'État.

Durant le débat, le Secrétaire général a annoncé qu'il nommerait bientôt un « Messenger de la paix » chargé de plaider pour qu'il soit mis fin à la violence contre les femmes. Le général de division Patrick Cammaert, ancien commandant des forces de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, évoquant ses 39 ans de carrière militaire, a déclaré qu'il était « plus dangereux d'être une femme que d'être un soldat dans un conflit armé ».

Au cours du débat, il a été notamment souligné à plusieurs reprises que la violence sexuelle pouvait être considérée comme une tactique de guerre, qu'elle pouvait faire obstacle au rétablissement de la paix et de la sécurité internationales et qu'il s'agissait d'un problème de sécurité dont le Conseil devait s'occuper. Afin de lutter contre la violence sexuelle, il a été recommandé de renforcer les mandats du Conseil de sécurité concernant la protection des civils; d'augmenter le nombre de femmes aux postes de représentant et d'envoyé spéciaux du Secrétaire général; de donner à tout le personnel humanitaire et de maintien de la paix une formation concernant l'égalité entre hommes et femmes; de renforcer la participation des femmes à tous les processus de maintien et de consolidation de la paix et de prise de décisions, y compris à des niveaux élevés; d'appliquer rigoureusement la politique de tolérance zéro; et d'exclure les crimes de violence sexuelle du bénéfice des mesures d'amnistie. Les membres du Conseil et autres orateurs ont souligné qu'il fallait disposer d'informations plus systématiques et plus fiables sur la violence sexuelle et que le Secrétaire général devrait faire rapport au Conseil sur l'application de la résolution.

Le Conseil a terminé son débat en adoptant à l'unanimité la résolution 1820 (2008), rédigée par les États-Unis auxquels se sont jointes 50 délégations, dans laquelle le Conseil a établi un lien entre la violence sexuelle et la paix et la sécurité internationales, a exigé des parties à des conflits armés qu'elles mettent immédiatement fin aux actes de violence sexuelle contre des civils, s'est déclaré prêt à prendre des mesures visant spécialement tel ou tel État et a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur la violence sexuelle en période de conflit armé.

Autres questions

Comité créé par la résolution 1267 (1999)

Le 30 juin, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1822 (2008) par laquelle il a renouvelé le mandat de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions qui fait rapport au Comité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida et les Taliban sur l'application par les États de l'embargo sur les armes, de l'interdiction de voyager et du gel des avoirs imposés à l'égard des personnes et entités que le Comité estime être associées à Al-Qaida ou aux Taliban. Dans la résolution 1822 (2008), le Conseil a réaffirmé sa volonté de lutter contre la menace à la paix et à la sécurité internationales constituée par Al-Qaida et les Taliban, et a également présenté des éléments permettant d'améliorer la transparence du Comité dans la désignation des personnes et des entités devant faire l'objet des sanctions, à savoir : les États étaient de nouveau instamment priés de notifier les parties de leur inscription sur la Liste ou de leur radiation; les États requérants devaient fournir des informations sur les motifs de l'inscription pour chaque demande de sanction; et le Comité était chargé de publier sur son site Web un résumé des motifs de l'inscription. Le Conseil a également chargé le Comité d'effectuer une révision de tous les noms figurant sur la Liste des sanctions du Comité et de conduire chaque année une révision de cette liste.

Tribunaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda

Le 4 juin, les membres du Conseil ont souligné qu'il importait que la communauté internationale poursuive ses activités afin que les 17 fugitifs inculpés par le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie et le Tribunal pénal international pour le Rwanda soient arrêtés et traduits en justice. Les membres ont demandé aux deux tribunaux de continuer à appliquer leur stratégie d'achèvement des travaux avec la plus grande efficacité. Certains États ont demandé que le Kenya renforce sa coopération du fait que Félicien Kabuga, qui s'était enfui du Tribunal pour le Rwanda, se cacherait dans ce pays, afin d'aider le Tribunal à appréhender le fugitif. Un appel a été aussi vivement lancé aux Balkans occidentaux, et à la Serbie en particulier, pour que tous les fugitifs soient arrêtés et remis au Tribunal pour l'ex-Yougoslavie.

Certains membres du Conseil ont mis l'accent sur la nécessité de mener un procès international pour tous les fugitifs restants, mais d'autres ont souligné qu'un procès de ce genre était important uniquement pour Félicien Kabuga, Ratko Mladić et Radovan Karadžić. Les membres ont souligné que les deux tribunaux devaient régler les questions en suspens.

Comité contre le terrorisme

Le 30 juin, lors de consultations du Conseil, le Directeur exécutif de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, Mike Smith, a présenté le rapport du Comité sur l'application de la résolution 1373 (2001). Comme suite à une demande faite par le Conseil dans sa résolution 1805 (2008), par laquelle il renouvelait le mandat de la Direction exécutive, le rapport incluait une étude établie dans le cadre de l'évaluation par la Direction exécutive des progrès accomplis par les États Membres dans l'application de la résolution 1373 (2001). À l'exception de l'Afrique du Sud, tous les membres du Conseil ont fait de brèves déclarations à l'appui des activités du Directeur exécutif et de la Direction au sujet de l'étude.

**Menaces contre la paix et la sécurité internationales
résultant d'actes de terrorisme**

Le 2 juin, le Conseil a adopté une déclaration de son président (S/PRST/2008/19) dans laquelle il condamnait avec la plus grande fermeté l'attentat terroriste commis à l'extérieur de l'ambassade du Danemark à Islamabad, qui avait aussi endommagé un immeuble environnant où se trouvaient les bureaux du Programme des Nations Unies pour le développement.